

Séance publique du 25 septembre 2000

Délibération n° 2000-5673

commission principale : développement économique et grands projets

objet : **Plan d'actions technopole - Convention avec l'Ecole normale supérieure de Lyon pour l'aménagement de locaux dédiés à l'accueil d'entreprises de biotechnologies en phase d'incubation ou de développement - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques - Mission technopole et filières

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération du conseil de Communauté n° 1998-2807 du 25 mai 1998, la Communauté urbaine a approuvé un plan d'actions technopole visant à favoriser le développement économique de l'agglomération lyonnaise par le soutien à la recherche et à l'innovation.

Le plan d'actions technopole s'est notamment donné pour objectif d'accompagner le développement du secteur de la santé et des sciences et technologies du vivant, jugé stratégique dans le cadre du développement et du rayonnement de l'agglomération.

Dans le domaine des biotechnologies et des sciences et technologies du vivant, la Communauté urbaine souhaite, notamment, favoriser la création d'entreprises et renforcer la notoriété de sa recherche en France et à l'étranger.

L' Ecole normale supérieure de Lyon (ENS Lyon) représente un pôle d'enseignement et de recherche reconnu au niveau régional, national et international, notamment dans le domaine des biotechnologies.

L'ENS Lyon contribue notamment largement au développement universitaire et scientifique du site technopolitain de Gerland dont la vocation de biopôle européen doit être renforcée dans les années à venir.

L'Ecole normale supérieure accueille en moyenne 800 élèves et étudiants rattachés dans trois départements : mathématiques et informatique (DMI), sciences de la matière (DSM), sciences de la vie et de la terre (DSVT).

Les biotechnologies et plus généralement la biologie représentent un axe très important du développement de l'ENS Lyon, tant en matière d'enseignement que de recherche. L'Ecole prépare notamment ses étudiants au magistère de biologie moléculaire et cellulaire ainsi qu'à l'agrégation en sciences de la vie et de la terre. L'ENS compte trois laboratoires de biologie au meilleur niveau international qui regroupent 162 personnes, dont 53 chercheurs statutaires :

- le laboratoire de biologie moléculaire et cellulaire (LBMC) UMR 5665 CNRS - ENS Lyon associé à l'INRA :

. domaine d'applications : pharmacie humaine et vétérinaire, biotechnologies, industrie agroalimentaire,

. partenaires industriels : Genoway, Merial, Phylogène, Roche, Aventis, Sanofi...,

. brevets : 7 brevets déposés dont 3 ont donné lieu à une licence d'exploitation avec un industriel,

- le laboratoire de reproduction et développement des plantes (RDP) UMR 5667 - ENS Lyon - CNRS - INRA - université Claude Bernard :

. domaine d'applications : semences, création d'hybrides, qualité des fleurs,

. partenaires industriels : Biogemma, Aventis Crop Science, Association des producteurs de maïs...,

. brevets : 2 brevets déposés dont un a donné lieu à une licence d'exploitation avec un industriel (Biogemma),

- l'unité INSERM U 412 conventionnée avec l'ENS Lyon – immunologie, virologie et pathologie émergentes :

. domaine d'applications : recherche d'antiviraux, vecteurs de transgénèse et applications thérapeutiques,

. partenaires industriels : Transgène, Biomérieux-Stelhys.

L'ENS Lyon abrite, par ailleurs, le laboratoire de chimie et de biochimie macromoléculaire, unité mixte du CNRS et de l'entreprise Biomérieux, et elle entretient des relations étroites avec l'Institut de biologie et de chimie des protéines (IBCP) également implanté sur le site de Gerland, et élément majeur du dispositif de recherche de l'agglomération lyonnaise dans le domaine des biotechnologies.

Le portefeuille de brevets de l'ENS Lyon s'élève actuellement à dix et est appelé à augmenter de façon significative, notamment dans le domaine des biotechnologies. Au cours des dernières années le chiffre d'affaires annuel des contrats s'est situé entre 15 et 20 MF. Parmi les partenaires industriels, on relève Merial (pharmacie vétérinaire), Biomérieux (diagnostic médical), Biogemma (génétique du maïs), Rhodia (synthèse de nouvelles molécules).

Les travaux des laboratoires de l'ENS Lyon ont notamment généré ces dernières années la création de trois sociétés jeunes pousses dans les domaines suivants des biotechnologies : transgénèse aviaire pour la production de protéines à usage thérapeutique, analyse d'ADN permettant l'identification de l'espèce d'origine dans les aliments élaborés, conception de modèles transgéniques *in vivo* et *in vitro* pour l'industrie pharmaceutique.

L'ENS Lyon, qui est membre de Créalys, l'incubateur d'entreprises de l'agglomération et de la région lyonnaise, et l'un des porteurs du projet Génopole Rhône-Alpes, doit renforcer dans les années à venir la création d'entreprises fondées sur les résultats de recherche de ses laboratoires.

Trois projets de création de sociétés dans les domaines de l'identification de produits dérivés de plantes transgéniques par des techniques immunologiques et moléculaires (détection d'organismes génétiquement modifiés), de l'isolement de protéines artificielles (aptamères), et de la génomique fonctionnelle humaine sont actuellement en cours d'élaboration et devraient faire l'objet de la création de sociétés d'ici 2000-2001.

Pour répondre aux demandes de jeunes sociétés en phase d'incubation qui ont le besoin impérieux d'accéder aux plates-formes technologiques que représentent ses laboratoires, l'ENS Lyon souhaite aménager des locaux qui seront destinés à l'accueil de jeunes sociétés ou de chercheurs porteurs de projets de création d'entreprises. L'ENS Lyon souhaite, pour ce faire, aménager des locaux de 158 mètres carrés situés au sous-sol du bâtiment LR1 de l'école.

Les travaux d'aménagement de ce local ont été estimés à 630 kF HT. L'ENS Lyon sollicite la Communauté urbaine pour participer à hauteur de 300 kF TTC au financement de ces travaux d'aménagement, le complément étant pris en charge par l'ENS Lyon.

L'aménagement des locaux LR1 de L'ENS Lyon permettrait de :

- renforcer la création de sociétés jeunes pousses dans le domaine des biotechnologies sur le site technopolitain de Gerland,
- répondre en partie à une demande forte de sociétés jeunes pousses dans le domaine des biotechnologies actuellement en phase d'incubation (notamment au sein de l'incubateur Créalys) et à la recherche de locaux adaptés pour leur activité dans l'agglomération,
- pallier en partie la pénurie actuelle de locaux adaptés (équipés de paillasses et de fluides) pour l'accueil de jeunes sociétés dans le domaine des biotechnologies dans l'agglomération.

Les objectifs de L'ENS Lyon sont en cohérence avec le plan d'actions technopole qui vise à renforcer la filière des biotechnologies dans l'agglomération lyonnaise ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 1998-2807 en date du 25 mai 1998 ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique et grands projets ;

DELIBERE

1° - Accepte le versement d'une subvention de 300 000 F à l'Ecole normale supérieure de Lyon pour l'année 2000.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention avec l'Ecole normale supérieure de Lyon.

3° - La dépense correspondante de 300 000 F sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - section de fonctionnement - exercice 2000 - compte 657 180 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,